

**Journées IHF 2014**

**Formalisation de la  
procédure d'analyse des  
offres**

**Marchés publics  
de l'Etat de Vaud**



# 0. SOMMAIRE

1. Le CIT-S au sein du CHUV
2. La loi sur les marchés publics Suisse
3. La formalisation de l'analyse des offres
  - a. Critère 1 : Le prix
  - b. Critère 2 : Organisation pour l'exécution du marché
  - c. Critère 3 : Qualités de l'offre
  - d. Critère 4 : Organisation qualité du soumissionnaire
  - e. Critère 5 : Références du candidat
4. Tableaux de synthèse

# 1. LE CIT-S AU SEIN DU CHUV

La direction des Constructions, Ingénierie, Technique et Sécurité (CIT-S) est une unité transversale du Centre Hospitalier Universitaire Vaudois et a 3 missions principales :

207 collaborateurs

## Construire



Assurer l'étude et la réalisation des projets architecturaux et techniques, ainsi que la rénovation des installations techniques

## Maintenir



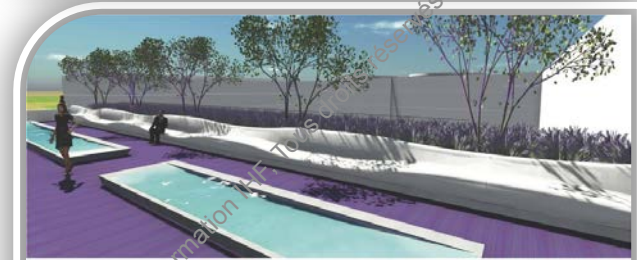
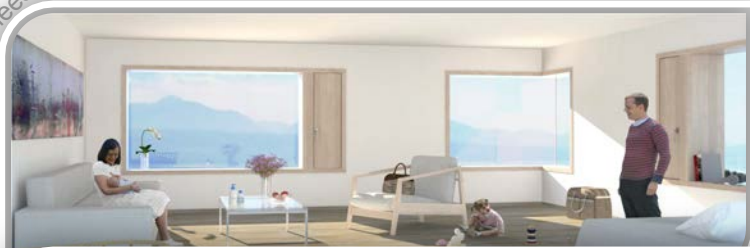
Assurer la maintenance de tous les équipements techniques et biomédicaux, ainsi que les infrastructures du CHUV et affiliés. Garantir la production et la distribution des fluides et des énergies nécessaires à l'ensemble des activités.

## Protéger



Assurer la protection des biens et des personnes.

# 1. LES OPERATIONS IMPORTANTES



## 2. LA LOI SUR LES MARCHES VAUDOIS

### 2.1. OBJECTIFS

Elle vise à l'harmonisation des règles à l'intérieur du canton et à leur cohérence avec celles de la Confédération, des accords internationaux et inter cantonaux, en vue de créer un marché cantonal homogène pour les marchés publics.

Le principe de base de ces appels d'offres est de sélectionner une entreprise pour la réalisation d'une prestation dont **l'offre est économiquement la plus avantageuse**, tout en respectant les principes fondamentaux suivants :

- ✓ Une concurrence saine et efficace
- ✓ Une égalité de traitement
- ✓ L'impartialité de l'adjudication
- ✓ La transparence des procédures
- ✓ L'utilisation parcimonieuse des deniers publics
- ✓ L'instauration de voies de recours

## 2.2. DEROULEMENT PROCEDURE

<b>A</b>	Déterminer la procédure	En fonction du prix estimé du marché
<b>B</b>	Etablir le cahier des charges	Définir exactement ce que l'on désire acquérir afin de limiter les adaptations contractuelles. Il s'agit d'une description précise et claire des spécifications des fournitures, travaux ou services
<b>C</b>	Préparer la procédure	Déterminer les critères d'évaluation, leur pondération et les barèmes de notation suivant le type de marché (Travaux, fournitures, services)
<b>D</b>	Déroger aux critères et aux fourchettes de pondération	Impératif d'utiliser les barèmes de l'état de Vaud. Si modification, celle-ci doit être validée par le chef de service en justifiant de façon précise la demande dérogation.
<b>E</b>	Lancer l'appel d'offres	Publication de l'avis d'appel d'offres sur <a href="http://www.simap.ch">www.simap.ch</a> en procédure ouverte ou sélective
<b>F</b>	Ouvrir les offres	Les enveloppes reçues sont ouvertes par deux représentants de l'adjudicateur et font l'objet d'un procès verbal d'ouverture sur lequel figure les noms des soumissionnaires et le montant
<b>G</b>	Evaluer les offres	Les offres sont évaluées au moyen des barèmes fixés par le DRUIDE 1.2.3 et permettent de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse.

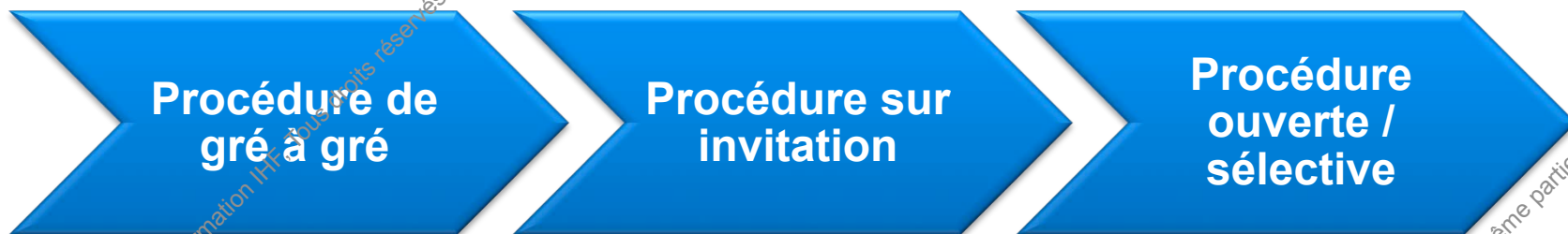
## 2.3. DETERMINATION PROCEDURE

La procédure est définie suivant le montant du marché du lot appelé CFC (Code Frais de Construction) correspondant aux spécialités par corps de métier

<b>22</b>	<b>Gros oeuvre 2</b>
220	Poste d'attente
221	Fenêtres, portes extérieures
221.0	Fenêtres en bois
221.1	Fenêtres en bois et métal
221.2	Fenêtres en matière synthétique
221.3	Fenêtres en acier
221.4	Fenêtres en métal léger
221.5	Portes extérieures en bois
221.6	Portes extérieures en métal
221.7	* Vitrerie
221.8	Éléments spéciaux, éclairage naturel
221.9	Éléments métalliques préconfectionnés
221.91	* Fournitures
222	Ferblanterie

## 2.3. DETERMINATION PROCEDURE

Les valeurs de seuils déterminent la procédure sont les suivants :



	100'000.-	250'000.-	350'000.-	350'000.-	8'700'000.-
					
					
					
					
					



## 2.4. EXCEPTION PROCEDURE



Dans certaines conditions définies à l'article 8 du règlement d'application de la loi sur les marchés publics (RLMP-VD), il est possible d'invoquer une **clause d'exception qui autorise l'adjudication de gré à gré, même si les seuils de cette procédure sont dépassés.**



Toutefois, la décision d'adjudication doit faire **l'objet d'une publication officielle** ; elle est sujette à recours.

## 2.5. PROCEDURE GRE A GRE



**Adjudicateur**  
**Appel d'offre**  
**(invitation à**  
**participer)**



**Soumissionnaire**  
**Remet une**  
**offre**



**Vérification de**  
**la recevabilité**  
**de l'offre**  
**(conditions de**  
**participation)**



**Adjudication**  
**avec**  
**négociation**  
**facultative**



## 2.6. PROCEDURE SUR INVITATION



**Adjudicateur**  
**Appel d'offre**  
**(invitation minimum 3)**



**Soumissionnaires**  
**Remettent leur offre**



**Vérification de la recevabilité de l'offre**  
**(conditions de participation)**



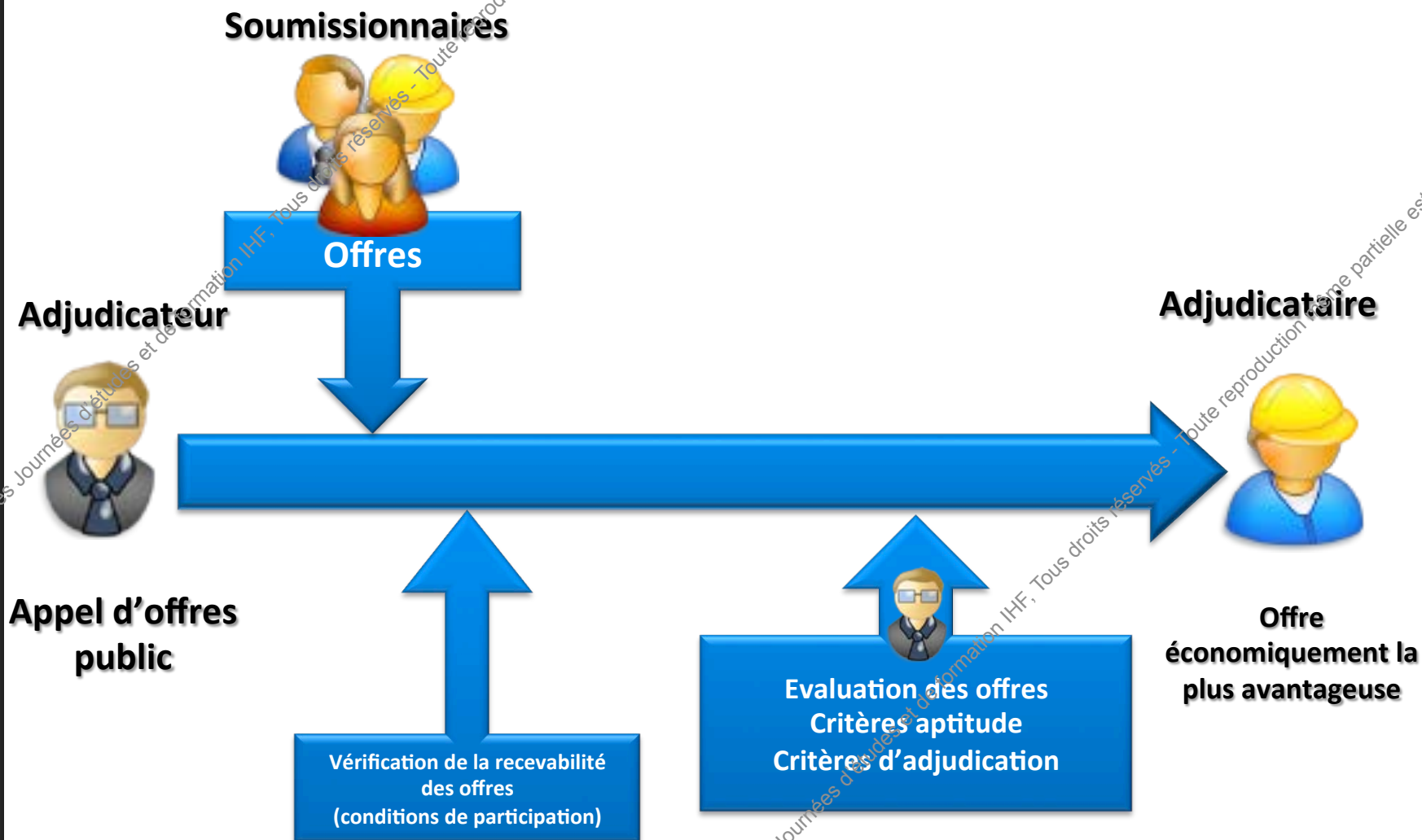
**Evaluation des offres**  
**Suivant les critères d'adjudication**



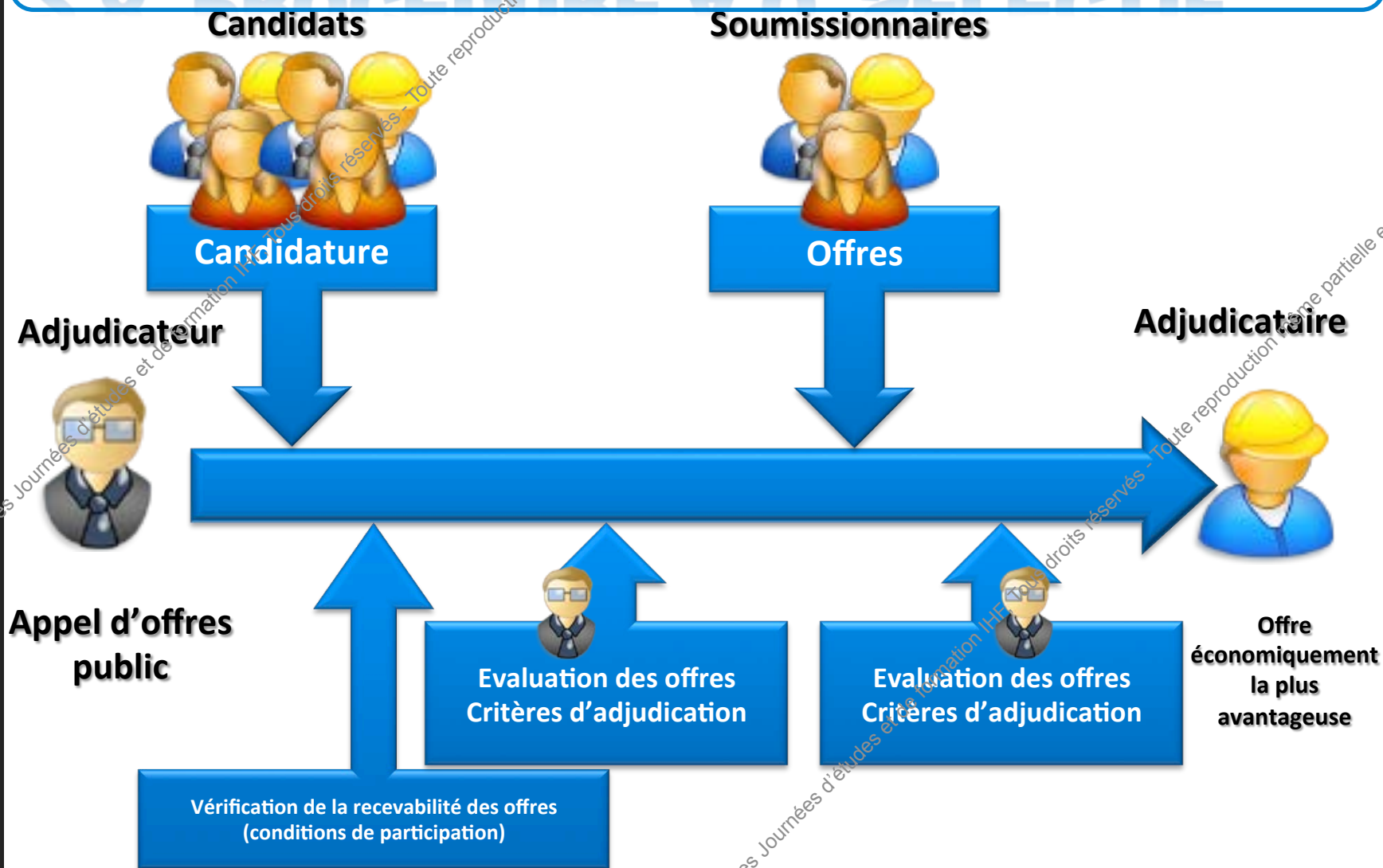
**Adjudication**  
**Sans négociation**



# 2.7. PROCEDURE APPEL D'OFFRE



# 2.8. PROCEDURE A.O. SELECTIF



# 3. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le barème de pondération des critères imposés par le DRUIDE 1.2.3. pour les travaux sont les suivants :

Critères		Travaux courants	Travaux moyens	Travaux complexes
1	Prix	70% +/- 10	60% +/- 10	50% +/- 10
2	Organisation pour l'exécution du marché	8% +/- 3	10% +/- 10	15% +/- 10
3	Qualités techniques de l'offre	8% +/- 3	12% +/- 8	13% +/- 10
4	Organisation de base du soumissionnaire	8% +/- 3	10% +/- 5	12% +/- 8
5	Références du soumissionnaire	6% +/- 2	8% +/- 3	10% +/- 5

## Principes pour l'utilisation des critères en fonction du type de procédure

- a) **Procédure ouverte**
  - ✔ La **totalité des critères** du tableau est **utilisés**. Selon les exigences de l'ouvrage, d'autres critères prévus par la liste générale du guide romand, peuvent s'y ajouter
- b) **Procédure sélective**
  - ✔ Les **critères 4 et 5** sont utilisés en phase de **présélection**.
  - ✔ Les **critères 1 à 3** sont utilisés lors de **l'évaluation de l'offre**.
- c) **Procédure sur invitation**
  - ✔ Les **critères 1 à 3** sont utilisés **dans tous les cas**, ainsi que le critère 4 pour les marchés supérieurs à Fr. 200'000.-. Les critères 4 et 5 peuvent être omis en cas de travaux de peu d'importance ou sans exigences particulières.

# 3.A. CRITÈRES D'ÉVALUATION

## Critère n°1 : Le prix

Il s'agit du montant de l'offre globale avec analyse de sa crédibilité

Le calcul se fait sur le montant TTC des offres de base après vérification arithmétique

### Pour les marchés de construction ou de fourniture

$$\text{Note de l'offre évaluée} = \left[ \frac{\text{Coût de l'offre la moins chère}}{\text{Coût de l'offre évaluée}} \right]^3 \times 5$$

Au cube

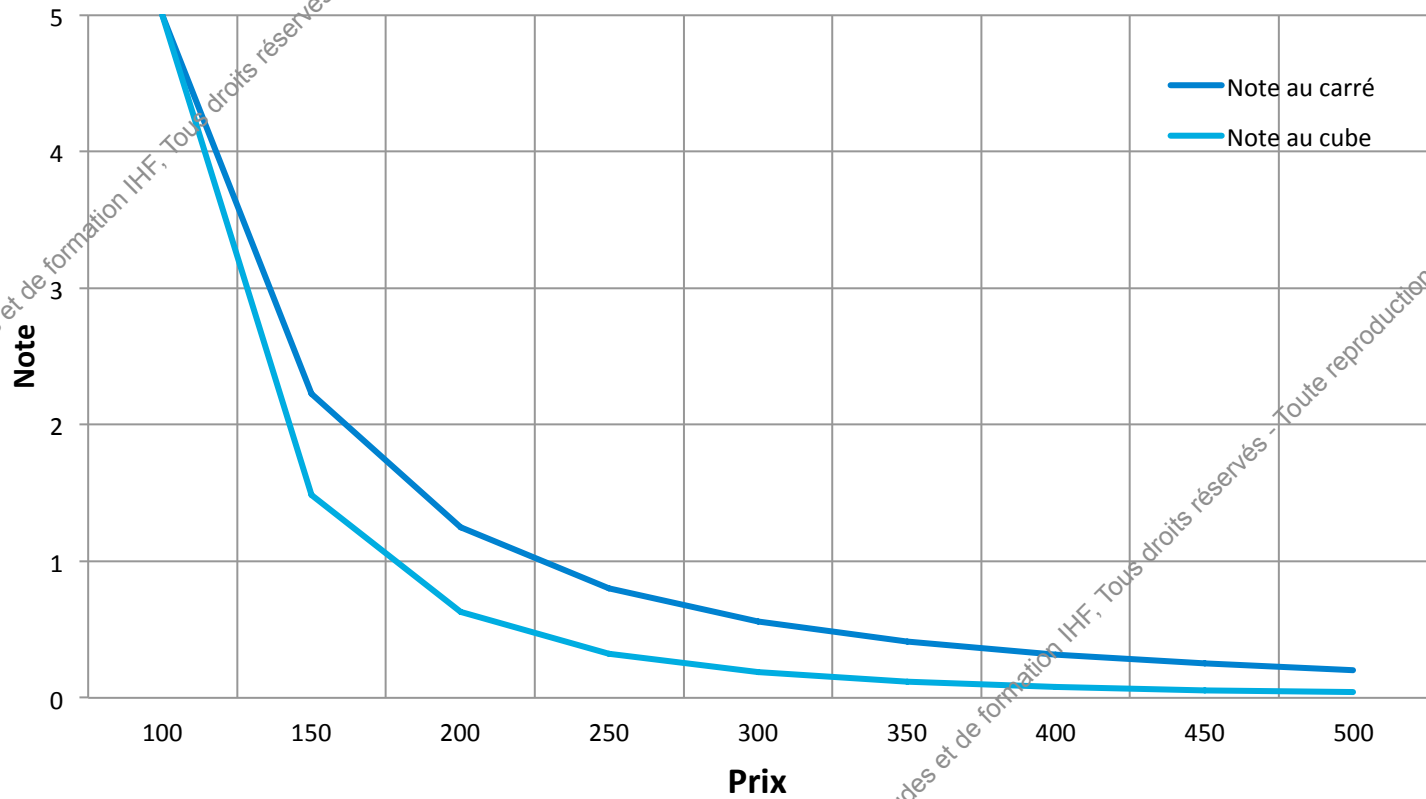
### Pour les marchés de service

$$\text{Note de l'offre évaluée} = \left[ \frac{\text{Coût de l'offre la moins chère}}{\text{Coût de l'offre évaluée}} \right]^2 \times 5$$

Au carré

# 3.A. CRITÈRES D'ÉVALUATION

## Critère n°1 : Le prix





# 3.A. CRITÈRES D'ÉVALUATION

## Critère n°1 : Le prix

<b>1</b>	Montant de l'offre en rapport avec le cahier des charges	Montant de l'offre financière globale, avec analyse de sa crédibilité
<b>2</b>	Montant de l'offre en matière de maintenance et d'entretien du marché dès son exécution achevée	Montant de l'offre financière en matière de contrat de maintenance et d'entretien, avec analyse de sa crédibilité
<b>3</b>	Conséquences financières en matière d'exploitation du marché dès son exécution achevée	Evaluation des conséquences en matière d'exploitation
<b>4</b>	Montant de l'offre en matière de service après-vente du marché dès son exécution achevée	Montant de l'offre financière en matière de service après-vente, y compris les dépannages et les pièces de rechange, avec analyse de sa crédibilité

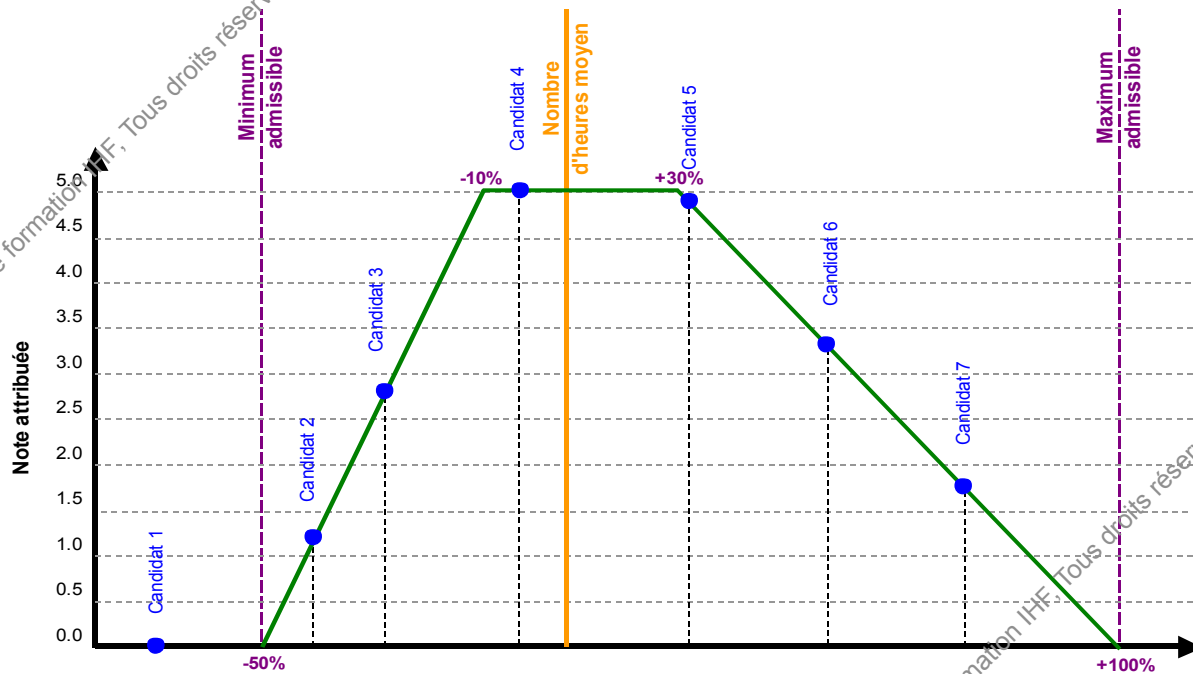
# 3.B. CRITÈRES D'ÉVALUATION

## Critère n°2 : Organisation pour l'exécution du marché

Sous Critères		Libellé générique
2.1	<b>Nombre, planification et disponibilité des moyens et des ressources pour l'exécution du marché (R5+R6)</b>	Annonce des moyens et ressources prévues pour l'exécution du marché ainsi que leur planification et crédibilité par rapport aux exigences et contraintes du cahier des charges
2.2	<b>Qualifications des personnes-clés désignées pour l'exécution du marché (R9)</b>	Qualités des personnes-clés pour exécuter le marché selon exigences et contraintes du cahier des charges, avec copie des certificats & diplômes. Vérification des curriculum vitae notamment sous les angles qualifications, formation, expériences, disponibilité, mobilité, respect des délais, maîtrise des coûts, gestion de projet et gestion de la qualité.

# 3.B. CRITÈRES D'ÉVALUATION

## Critère n°2 : Organisation pour l'exécution du marché



Ce qui est jugé, c'est la **pertinence de l'offre**, soit la mise en **relation du nombre d'heures offertes** par le soumissionnaire pour réaliser l'ensemble des prestations demandées, **avec leur répartition dans chaque phase** du mandat sur la durée de l'engagement.

# 3.B. CRITÈRES D'ÉVALUATION

## Critère n°2 : Organisation pour l'exécution du marché

ANNEXE-R6<sub>1</sub>

**PLANIFICATION-DES-MOYENS<sup>1</sup>**

**Nom ou raison sociale<sup>2</sup>**  
 \*\*\*\*\*

Le soumissionnaire doit indiquer ci-dessous ou sur un document annexé portant la mention R6, les moyens humains et, éventuellement, matériels (sur une liste annexée et si cela apporte une valeur ajoutée à son offre) qu'il propose de mettre en place pour exécuter le marché en conformité avec les exigences, les objectifs et les échéances principales. Il proposera également ci-dessous, ou sous la forme d'un document annexé, la durée totale ou un planning d'intention où il fera apparaître les phases importantes d'exécution du marché avec le nombre de personnes prévues par phase.<sup>3</sup>

**Personnes-clés<sup>4</sup>**

NOM et prénom <sup>5</sup>	Date de naissance	Fonction <sup>6</sup> (pour l'exécution du marché)	Disponibilité (%)
*****	*****	*****	***** %
*****	*****	*****	***** %
*****	*****	*****	***** %
*****	*****	*****	***** %
*****	*****	*****	***** %
*****	*****	*****	***** %
*****	*****	*****	***** %
*****	*****	*****	***** %
*****	*****	*****	***** %
*****	*****	*****	***** %

<sup>1</sup> Si l'adjudicateur exige l'annexe R9, ces personnes devront remettre un CV tel que formulé sur l'annexe R9<sup>7</sup>

**1**

**-Nombre moyen de personnes prévues sur la durée d'exécution du marché<sup>8</sup>** \*\*\*\*\*

<sup>8</sup> Un poste de travail correspond à une activité à 100% dans le cadre du bureau ou de l'entreprise. Une personne employée à 60% représente 0,6 poste de travail. Exemple : 5 collaborateurs à 100% + 3 collaborateurs à 60% = 6,8 postes de travail<sup>9</sup>

**1**

**-Planning d'intention selon les échéances fixées<sup>10</sup>**

<sup>10</sup> A remettre en annexe \*\*\*\*\* (maximum 2 pages A4 recto ou 1 page A3 recto). Avec mention « annexe R6<sup>1</sup> » et les coordonnées du soumissionnaire.<sup>11</sup>

CROMP - Guide romand pour les marchés publics - 1 - Version du 18 décembre 2006

Annexe permettant de juger le sous critère 1

ANNEXE-R7<sub>1</sub>

**Méthodes de travail pour atteindre les objectifs fixés en matière d'exécution du marché<sup>1</sup>**

**Nom ou raison sociale<sup>2</sup>**  
 \*\*\*\*\*

Les différentes questions posées dans cette annexe ont pour but de porter à la connaissance de l'adjudicateur les mesures, les directives, les procédures et/ou les méthodes principales de travail du soumissionnaire pour atteindre les objectifs fixés et pour exécuter de manière optimale les prestations décrites dans le cahier des charges.<sup>3</sup>

Les réponses données par le soumissionnaire permettront à l'adjudicateur de déterminer le degré de faisabilité, l'opportunité et la pertinence des mesures mises en place et de la ou des méthodes de travail pour atteindre les objectifs fixés. Elles sont susceptibles de faire l'objet de questions complémentaires dans le cadre d'une audition ultérieure.<sup>4</sup>

**1**

**Pour rappel les objectifs fixés sont<sup>5</sup>**

1. → \*\*\*\*\*  
 2. → \*\*\*\*\*  
 3. → \*\*\*\*\*

**1**

**Veillez répondre aux questions suivantes<sup>6</sup>**

1. → Mesures et/ou méthodes de travail mises en place pour atteindre l'objectif n°1<sup>7</sup>  
 2. → Mesures et/ou méthodes de travail mises en place pour atteindre l'objectif n°2<sup>7</sup>  
 3. → Mesures et/ou méthodes de travail mises en place pour atteindre l'objectif n°3<sup>7</sup>

**Ces mesures seront-elles décrites dans un PAQ<sup>8</sup>?** →  OUI →  NON

<sup>8</sup> Plan d'assurance qualité

**1**

**Modalités de réponse<sup>9</sup>** → Maximum 1 page A4 recto par réponse

→ Déventuelles copies d'un système de management de projet, de schémas de processus de travail ou d'exemples de processus de travail, tirés de plans d'assurance qualité d'autres projets, peuvent être jointes aux réponses

→ Chaque annexe doit porter la mention R7, le nom ou la raison sociale du soumissionnaire et être lue de la question.<sup>10</sup>

CROMP - Guide romand pour les marchés publics - 1 - Version du 18 décembre 2006

Annexe permettant de juger le sous critère 2

# 3.B. CRITÈRES D'ÉVALUATION

## Barème de notation des critères 2 à 5

Note	Barème	Description
0		Candidat qui <b>n'a pas fourni l'information ou le document non éliminatoire</b> demandé par rapport à un critère fixé.
1	<b>Insuffisant</b>	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont <b>le contenu ne répond pas aux attentes.</b>
2	<b>Partiellement insuffisant</b>	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont <b>le contenu ne répond que partiellement aux attentes.</b>
3	<b>Suffisant</b>	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé et dont <b>le contenu répond aux attentes minimales, mais qui ne présente aucun avantage particulier</b> par rapport aux autres candidats.
4	<b>B o n e t avantageux</b>	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, dont <b>le contenu répond aux attentes et qui présente quelques avantages particuliers</b> par rapport aux autres candidats, ceci sans tomber dans la surqualité et la surqualification.
5	<b>Bon et très avantageux</b>	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, dont <b>le contenu répond aux attentes avec beaucoup d'avantages particuliers</b> par rapport aux autres candidats, ceci sans tomber dans la surqualité et la surqualification.

# 3.C. CRITÈRES D'ÉVALUATION

## Critère n°3 : Qualité technique de l'offre

Sous Critères	Libellé générique
3.1 <b>Qualité et adéquation des solutions techniques proposées pour l'exécution du marché (R13)</b>	Descriptif des équipements utilisés ou de l'esquisse de solution. <b>Avantages, qualités et originalité des solutions techniques</b> d'exécution du marché proposées par le soumissionnaire

# 3.C. CRITÈRES D'ÉVALUATION

## Critère n°3 : Qualité technique de l'offre

Par exemple au choix:

**Qualités et adéquation des solutions techniques proposées pour l'exécution du marché**

- Descriptif du prototype ou de l'esquisse de solution.
- Avantages, qualités et originalité des solutions techniques d'exécution du marché proposées par le soumissionnaire.

**Degré de compréhension du cahier des charges et des prestations à exécuter**

- Réponses à une liste de questions en rapport avec le marché et/ou réponses lors de l'audition.
- Analyse de la qualité et de la pertinence des réflexions du soumissionnaire par rapport au marché à exécuter ou par rapport aux questions posées

**Propriétés du ou des produits proposés pour l'exécution du marché**

- Description des matériaux et/ou des produits proposés (performance, composition, dangerosité, rendement énergétique, robustesse/durabilité, etc.),
- Répercussion sur l'environnement des points de vue écologique, énergétique et économique
- Répercussion sur la santé et la sécurité au travail.

# 3.D. CRITÈRES D'ÉVALUATION

## Critère n°4 : Organisation de base du soumissionnaire

Sous Critères		Libellé générique
4.1	<b>Organisation qualité du soumissionnaire pour satisfaire les exigences du client (Q1)</b>	<b>Certification qualité officielle</b> , en cours de certification ou présentation succincte de l'organisation qualité propre à l'entreprise qui démontre que le soumissionnaire s'est organisé et prend des mesures internes pour satisfaire les exigences administratives du client (type ISO ou équivalent).
4.2	<b>Contribution du soumissionnaire à la composante sociale du développement durable (Q4-5)</b>	Présentation succincte de l'organisation et de la gestion de l'entreprise concernant sa <b>responsabilité sociale (RSE, formation continue, form. spécif. sur le développ. durable</b> , égalité des chances, recherche & développ., sécur. au travail). Certification de qualité officielle dans le domaine social ou en cours de certification dans l'entreprise, type <b>EcoEntreprise</b> ou équivalent.
4.3	<b>Formation des apprentis (Q5)</b> <i>Utilisable en cas de marchés non soumis aux traités internationaux</i>	Nombre d'apprentis formés les 5 dernières années en fonction du nombre d'employés.
4.4	<b>Contribution du soumissionnaire à la composante environnementale du développement durable (Q6-7)</b>	Certification de qualité officielle dans le domaine environnemental ou en cours de certification, voire démonstration de l'application des préceptes environnementaux et de gestion des risques dans l'entreprise, type ISO 14001, EcoEntreprise ou équivalent.



# 3.D. CRITÈRES D'ÉVALUATION

## Sous-critère 4.2 et 4.4 : Qualité environnementale

Note	Sous-critère	Éléments de jugement	
5	4.2	Certification EcoEntreprise ou démarche similaire	
	4.4	Certification ISO 14000 ou équivalente type EcoEntreprise	
4	4.2 et 4.4	Actions en lien au DD exécutées	Nombre important, par rapport aux autres candidats, dans des domaines en lien variés
3	4.2 et 4.4	Actions en lien au DD exécutées	Nombre important, par rapport aux autres candidats, mais dans des domaines plus ciblés
2	4.2 et 4.4	Actions en lien au DD exécutées	Nombre peu important, par rapport aux autres candidats
1	4.2 et 4.4	Intention de faire des actions en lien Certification en cours	Actions planifiées
0	4.2 et 4.4	Aucune planification d'actions concrètes	

## Sous-critère 4.3 : Pour la formation des apprentis, la note est déterminée par le tableau correspondant :

Nombre d'employés	de à	1	4	8	13	21	36	51	76
		3	7	12	20	35	50	75	>76
Nombre d'apprentis									
0		2.50	2.25	2.00	2.00	1.75	1.50	1.00	1.00
1		3.75	3.50	3.25	3.25	3.00	2.75	2.50	2.25
2		4.25	4.00	3.75	3.25	3.25	3.00	2.75	2.50
3		4.50	4.25	4.00	3.50	3.25	3.25	3.00	2.75
4		5.00	4.50	4.25	3.75	3.50	3.25	3.25	3.00
5		5.00	4.50	4.50	4.00	3.75	3.50	3.25	3.25
6		5.00	5.00	4.50	4.25	4.00	3.75	3.50	3.25
7		5.00	5.00	4.75	4.50	4.25	4.00	3.75	3.50
8		5.00	5.00	5.00	4.50	4.50	4.25	4.00	3.75
9		5.00	5.00	5.00	4.75	4.50	4.50	4.25	4.00
.....									
16		5.00	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00

# 3.E. CRITÈRES D'ÉVALUATION

## Critère n°5 : Références du soumissionnaire

Sous Critères	Libellé générique
<b>5.1</b> <b>Quantité et qualité des références (Q8)</b>	<p>Liste des <b>références si possible récentes</b> (moins de 10 ans), achevées ou en cours d'achèvement, effectuées par le soumissionnaire, en rapport ou équivalentes en importance et complexité avec le marché à adjuger, <b>avec désignation de l'objet, du lieu d'exécution, des dates de début et de fin d'exécution, du nom du client ou de sa raison sociale, de la personne de contact, du montant contractuel et des prestations effectuées par le soumissionnaire.</b></p> <p>Eventuellement, description de travaux d'étude ou d'études scientifiques. Le cas échéant, copie de la lettre d'un client attestant le travail exécuté sur une référence des points de vue de la qualité des prestations exécutées, des coûts et des délais.</p>

# 3.E. CRITÈRES D'ÉVALUATION

## Critère n°5 : Références du soumissionnaire

### Éléments de jugement

Sont notamment pris en considération les aspects suivants :

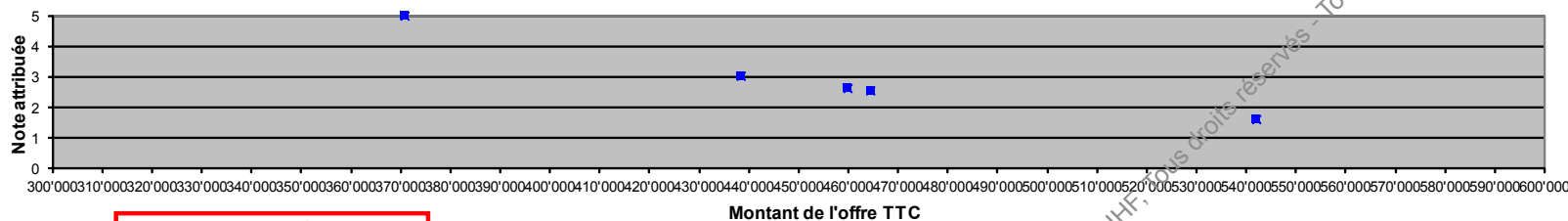
- adéquation de la référence avec l'objet du marché ;
- référence complète, récente et achevée ;
- satisfaction des clients pour les prestations réalisées ;
- représentativité des prestations en rapport avec le présent marché ;
- représentativité de l'implication du bureau en rapport avec le présent marché ;
- représentativité des fonctions assumées en rapport avec le présent marché ;
- importance et complexité en rapport avec l'objet du présent marché ;
- référence avec une collectivité publique démontrant la maîtrise des procédures administratives publiques.

# 4. TABLEAUX DE SYNTHÈSE

## Critère n°1 : Le prix

OBJET / PROJET :	Affaire 11-136 8484 - Remplacement conduites eau chaude	1
TYPE DE MARCHÉ :	CFC 25	2
SOUMISE / NON SOUMISE AUX TRAITÉS INTERNATIONAUX :	Procédure ouverte - non soumise OMC	3
ETAPE D'EVALUATION :	Adjudication	4
Montant de l'offre la plus basse (TTC) :	370'743	5
Moyenne des candidats à titre indicatif =	455'056	

Nom des candidats	Perret Sanitaire SA	Diémand Joseph SA	Miliquet SA	JDG Sanitaire SA	Grisoni SA						
PRIX (TTC)	370'743	438'351	459'807	464'384	541'993						
NOTE	5.00	3.02	2.62	2.54	1.60						



ENTITE PUBLIQUE : Hospices cantonaux - CHUV

Ecart, en %, entre le prix estimé par le MO, ou la moyenne des candidats, et le prix en-dessous duquel des vérifications doivent être effectuées :	25%	==> prix minimum admissible (en-dessous il faut effectuer des vérifications) :	341'292
--	-----	--	---------



# 4. TABLEAUX DE SYNTHÈSE

## Critère n°3 : Qualité de l'offre

OBJET / PROJET :	10-136 / BH03 / REMPLACEMENT GROUPES DE SECOURS
TYPE DE MARCHÉ :	CFC 231 - Installations d'alimentation électrique de secours
SOUMISE / NON SOUMISE AUX TRAITÉS INTERNATIONAUX :	Procédure ouverte
ETAPE D'EVALUATION :	Adjudication

CRITERE 3:  
DESCRIPTION DU MODE OPERATOIRE & PLANNING

AVESCOAG													
DIMAG													
MZ													
ABB													

3.1 Mode opératoire déclinant l'ensemble des phases	0	Pas de réponse
	1	Descriptif incomplet
	2	
	3	Satisfaisant mais prise en compte partielle des phases
	4	
	5	Satisfaisant avec prise en compte détaillée des phases

3	3			3									
			5										

3.2 Plan d'action pour la prise en compte des besoins du CHUV	0	Pas de réponse
	1	Insuffisant
	2	
	3	Satisfaisant
	4	
	5	Satisfaisant et détaillé

								1					
5	5	5											

3.3 Planning de réalisation faisant ressortir la continuité de service	0	Pas de réponse
	1	Insatisfaisant supérieur à 20 semaines
	2	
	3	Satisfaisant entre 12 et 20 semaines
	4	
	5	Satisfaisant inférieur à 12 semaines

3	3			3									
			5										

Total des points obtenus  
Note = moyenne arithmétique

11	11	15	7	0	0	0	0	0	0
3.67	3.67	5.00	2.33	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

# 4. TABLEAUX DE SYNTHÈSE

## Critère n°4 : Organisation qualité du soumissionnaire

OBJET PROJET :	Affaire 11-136 8484 - Remplacement conduites eau chaude
TYPE DE MARCHÉ :	CFC 25
SOUmise / NON SOUMISE AUX TRAITEMENTS INTERNATIONAUX :	Procédure ouverte - non soumise OMC
ÉTAPE D'ÉVALUATION :	Adjudication

CRITÈRE 4:  
Organisation de base du soumissionnaire

4.1 Organisation, qualité du soumissionnaire pour satisfaire les exigences du client	0	Pas de réponse
	1	Pas d'organisation de qualité précise
	2	
	3	Organisation moyenne sans qualification officielle
	4	
5	Bonne Organisation, qualification ISO 9001	

Perret Sanitaire SA	Diémand Joseph SA	Milquet SA	JDG Sanitaire SA	Grisoni SA											
---------------------	-------------------	------------	------------------	------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

	1															
								3								
4				4												
			5													

4.2 Contribution du soumissionnaire à la composante sociale du développement durable	0	Pas de réponse
	1	Pas d'organisation de qualité précise
	2	
	3	Organisation moyenne sans qualification officielle
	4	
5	Certification type Eco-Entreprise	

5	5	5	5	5	5											

4.3 Formation des apprentis	0	pas d'information
	1	insuffisant
	2	partiellement suffisant
	3	suffisant
	4	bon et avantageux
5	très intéressant	

								3								
								4								
5	5	5	5													

4.4 Contribution du soumissionnaire à la composante environnementale du développement durable	0	Pas de réponse
	1	Pas d'organisation de qualité précise
	2	
	3	Organisation moyenne sans qualification officielle
	4	
5	Bonne Organisation, qualification ISO 14001	

	1			1												
			3				3									
5																

Total des points obtenus	14	11	15	13	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Note = moyenne arithmétique	3.50	2.75	3.75	3.25	2.75											





# 4. TABLEAUX DE SYNTHÈSE

## Analyse multicritères

OBJET / PROJET :	Affaire 11-136 8484 - Remplacement conduites eau chaude
TYPE DE MARCHÉ :	CFC 25
SOUMISE / NON SOUMISE AUX TRAITEMENTS INTERNATIONAUX :	Procédure ouverte - non soumise OMC
ETAPE D'EVALUATION :	Adjudication

Critères (idem publication et dossiers)		Poids
1	PRIX	40 %
2	Organisation pour l'exécution du marché	25 %
3	Qualités techniques de l'offre	15 %
4	Organisation de base du soumissionnaire	5 %
5	Références du soumissionnaire	15 %
Total :		100%

Evaluation par : duchein s.a. Validée par : F. Xaintray  
 En date du : 22.02.2013 En date du : 10.04.2013

Candidat n°	Nom du candidat (idem dossier)	Montant de l'offre après vérification (TTC)	Critère 1			Critère 2			Critère 3			Critère 4			Critère 5			TOTAL DES POINTS	CLASSEMENT
			Note attribuée (0 à 5)	Pondération du critère	Nombre de points (note x pondération)	Note attribuée (0 à 5)	Pondération du critère	Nombre de points (note x pondération)	Note attribuée (0 à 5)	Pondération du critère	Nombre de points (note x pondération)	Note attribuée (0 à 5)	Pondération du critère	Nombre de points (note x pondération)					
1	Perret Sanitaire SA	SFr. 370'742.50	5.00	40	200.00	4.00	25	100.00	1.00	15	15.00	3.50	5	17.50	4.75	15	71.25	403.75	1
2	Diémand Joseph SA	SFr. 438'350.80	3.02	40	121.00	2.50	25	62.50	2.67	15	40.05	2.75	5	13.75	4.25	15	63.75	301.05	2
3	Miliquet SA	SFr. 459'807.35	2.62	40	104.84	3.50	25	87.50	1.00	15	15.00	3.75	5	18.75	2.75	15	41.25	267.34	4
4	JDG Sanitaire SA	SFr. 464'383.80	2.54	40	101.77	4.00	25	100.00	1.00	15	15.00	3.25	5	16.25	2.75	15	41.25	274.27	3
5	Grisoni SA	SFr. 541'993.25	1.60	40	64.01	4.00	25	100.00	1.33	15	19.95	2.75	5	13.75	3.75	15	56.25	253.96	5
6																			
7																			
8																			
9																			
10																			
11																			
12																			

ENTITE PUBLIQUE : Hospices cantonaux - CHUV

# CONCLUSION

- ✘ Analyse des offres établies de façon uniforme à l'ensemble de l'établissement et du canton de Vaud
- ✘ Transparence auprès des entreprises avec documents à disposition sur le site du CHUV ([www.chuv.ch/cits](http://www.chuv.ch/cits))
- ✘ Egalité de traitement
- ✘ Impartialité de l'adjudication

